

**CALENDRIER SOCIAL PREVISIONNEL
POUR DENONCIATION DES REGIMES DE PREVOYANCE D'ENTREPRISE
ET MISE EN PLACE D'UNE PREVOYANCE GROUPE
[Dénonciation/Révision antérieure à signature d'un Accord Groupe]**

< 27 novembre 2008	Négociations	
27 novembre 2008	Fin des négociations / Projet d'accord définitif : Lettre d'engagement des OS sur leur intention de signature + envoi projet d'accord aux filiales	
Entre le 27 novembre et 12 décembre 2008	Négociation d'un avenant de révision : pour les sociétés concernées par un accord « fourre-tout » ou par un préavis de dénonciation de 6 mois [à réduire à 3 mois]	
Entre le 12 et le 15 décembre 2008	Envoi des convocations CCE (délai de 8 jours) + CLE/CE(délai de 3 jours/ lorsque l'établissement a un régime de prévoyance qui lui est propre)	Pour permettre aux sociétés concernées par un avenant de révision de négocier
Entre le 5 et le 9 janvier 2009	<p>1. Information consultation (1^{ère} réunion)des CCE ou à défaut, des CE des filiales sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet d'accord Groupe (de substitution) - Projet de dénonciation des accords d'entreprise + engagements unilatéraux - Ou/et projet de signature d'un avenant de révision (sociétés concernées par des accords « fourre-tout » et par un préavis de dénonciation à réduire de 6 à 3 mois) <p>2. Information consultation des CLE des filiales (1^{ère} réunion), lorsque l'établissement a un régime de prévoyance qui lui est propre : <i>porte sur la dénonciation et/ou révision</i></p>	
Entre le 6 et le 12 janvier 2009	Envoi des convocations CCE (délai de 8 jours) + CLE/CE(délai de 3 jours) pour 2 ^{ème} réunion	
Entre le 12 et le 21 janvier 2009	<p>1. Information consultation des CCE (2^{ème} réunion- Recueil d'avis) ou à défaut, des CE des filiales sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet d'accord Groupe (de substitution) - Projet de dénonciation des accords d'entreprise + engagements unilatéraux - Ou/ et projet de signature d'un avenant de révision <p>2. Information consultation des CE des filiales (2^{ème} réunion – recueil d'avis) lorsque l'établissement a un régime de prévoyance qui lui est propre.</p> <p>3. A défaut, simple information des CLE des filiales, sur les points visés supra</p>	
22 janvier 2009	<p>A/ Pour les accords spécifiques à la prévoyance Signature de l'avenant de révision des accords collectifs spécifiques à la prévoyance, dont le préavis de 6 mois est réduit à 3 mois (remise en mains propres contre décharge : fait courir le délai d'opposition de 8 jours):</p> <p>B/ Pour les accords « fourre-tout »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'un avenant de révision (remise en mains propres contre décharge : fait courir le délai d'opposition de 8 jours) 	Avenant ne peut être signé que par organisations syndicales de l'accord d'origine (mais pas obligatoirement la totalité)

22 janvier /31 janvier 2009	Délai d'opposition avenants de révision	
1er février 2009	Fin du délai d'opposition sur avenant de révision Dépôt de l'avenant : DDTE, CPH	
2 –6 février 2009	Dénonciation des accords collectifs spécifiques à la prévoyance dont le préavis est 3 mois Nota : Notification de la dénonciation : Remise en main propre contre décharge aux OS Envoi en LRAR à la DDTE + Dénonciation des engagements unilatéraux : envoi des <u>courriers individuels aux salariés (remise en main propre contre décharge ou L.R avec A.R)</u>	Les sociétés concernées par la révision de l'article sur le préavis de dénonciation doivent attendre la fin du délai d'opposition pour déposer puis dénoncer l'accord
9 février 2009	Signature de l'accord groupe	
9 février 2009 (à l'issue de la séance de signature)	Remise en main propre de l'accord à l'ensemble des signataires (point de départ du délai pour exercice du droit d'opposition)	
9 février + 8 jours	Délai d'opposition accord de groupe	
18 février 2009	Fin du délai d'opposition sur accord de groupe	
18 février 2009	Dépôt de l'accord : DDTE, CPH	
Avant le 30 avril 2009	Résiliation des contrats avec organismes assureurs	
1^{er} Juillet 2009	Entrée en vigueur de l'accord groupe et des nouveaux contrats avec organismes assureurs	